

LETTRE du GROUPE James COMBIER de la LIBRE PENSÉE de SAUMUR

James COMBIER – 1842 – 1917 – Libre-penseur et maire de Saumur

5 octobre 2016 – N° 131 Pour nous contacter : Pucelle Isabelle - 68, rue Pierre et Marie Curie – 49400 SAUMUR

• 06 21 06 38 43

- Isabelle Pucelle <isabelle.pucelle@orange.fr>
- www.lalibrepensee.com

SOMMAIRE :

- P 1 = - Édito par la présidente I. Pucelle
- P 1 - 2 = - Tenue de bain ou « burkini » ?
- P 3 = - L'affaire de la salle Jean Rostand.
- P 4 = - Lettre aux chefs d'établissements de Saumur
- P 5 = - Calendrier.

EDITO :

En introduction à cette lettre d'octobre du groupe James Combier, je rappelle notre conférence de vendredi prochain 14 octobre 20h 30 à la salle des Hauts Quartiers. Le juriste Dominique Goussot nous apportera, loin de toute instrumentalisation raciste, son éclairage sur les relations entre Islam et Laïcité. Son intervention sera suivie d'un débat où ne manqueront pas d'être évoquées les polémiques qui ont marqué cet été et cette rentrée : le « burkini » bien sûr, et, au niveau local, le projet de nouvelle mosquée à Saumur.

Isabelle PUCELLE — présidente du Groupe Combier de la LP de Saumur



« Burkini » ou tenue de bain ?

Par G. Douspis

Un individu qui se prenait sans doute pour un bel esprit, et peut-être même pour un grand esprit, a créé le terme « burkini » qui depuis a fait florès dans les médias.

De quoi s'agit-il donc ?

D'une simple tenue de bain dont certains ont fait un outil de discrimination sociale, voire de propagande politique. Viendrait-il à l'idée de ces humoristes patentés, pour ne pas dire stipendiés, de lancer le terme « soutanikini » pour qualifier le vêtement de religieuses catholiques allant à la plage? (Voir la photo de religieuses italiennes aux bains de mer, il y a quelques années.)



Ainsi pour ces braves gens, les citoyens de ce pays, au moins certains d'entre eux, n'auraient plus le droit de se vêtir comme ils l'entendent, même quand aucune contrainte professionnelle ne les oblige à

respecter certaines règles vestimentaires comme c'est le cas, par exemple, dans la restauration. Devraient-ils donc répudier une tenue de bain qu'affectionnaient nos pas si lointains ancêtres ainsi que le prouve cette photo de plage des années 1900. (Voir photo jointe.)

La plage dans les années 1900

La proximité de Paris et de Rouen favorise le développement d'une activité balnéaire à Saint Aubin sur Mer. De riches familles parisiennes construisent les premières villas ou des chalets comme on les désigne à l'époque.



Les photos proviennent des collections Lois Van Lée, Christine B. et Christelle Rade

C'est donc bien d'un terme dépréciatif qu'il s'agit, d'un vocable qui vise à déconsidérer par le rire une certaine catégorie de la population, à l'ostraciser, à la rejeter dans le communautarisme, bref à porter un coup à la laïcité institutionnelle qui garantissait jusqu'alors l'égalité de tous dans la liberté de penser, de croire ou de ne pas croire, de pratiquer ou non la religion de son choix, et... de se vêtir comme bon leur semble, mini-jupe ou robe longue, bikini ou tenue de bain 1900.

(Ce texte a été adressé au Kiosque qui le publiera ce jour, ainsi qu'au Courrier de l'Ouest dont on ne sait s'il acceptera de la soumettre à ses lecteurs.)



L'affaire de la salle Jean Rostand



Groupe James Combiere de
la Libre Pensée de Saumur
Chez Monsieur Dany ROSIER
Rue des Fondis
49730 SAUMUR

Saumur, le 05 SEP. 2016

Réf : EL/SD - VD201602702
Objet : Mise à disposition de locaux
Dossier suivi par : Emilie LAUNAY
Service Vie Associative et Sportive
Tel : 02.41.83.12.80 - Courriel : gspace.rostand@ville-saumur.fr

Madame la Présidente,

J'ai bien reçu votre imprimé de réservation où vous sollicitez la mise à disposition de la grande salle de l'Espace Jean Rostand pour organiser une conférence publique sur le thème « Islam et Laïcité » le 14 octobre prochain de 20h30 à 22h30.
Conformément à l'article 7.3 du règlement d'utilisation « l'Espace Jean Rostand, en tant que Maison des Associations, doit rester un espace neutre ». A ce titre, il ne peut accueillir aucune réunion publique, ni à caractère politique ni à caractère culturel.

Je suis donc au regret de vous informer que je ne peux donner suite à votre demande.

Toutefois, vous pouvez solliciter le service Gestion Patrimoniale (02.41.83.31.14 ou gestion.patrimoniales@ville-saumur.fr) car la salle des Hauts Quartiers, qui n'est pas soumise aux mêmes conditions d'accès, est disponible à cette date.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes salutations sincères.

Pour le Maire de la Ville de Saumur et par délégation,
L'Adjointe chargée de la Vie Associative


Béatrice GUILLON

En tant qu'association dûment déclarée comme telle, nous avons demandé à bénéficier, pour la modique somme de 45 €, de la grande salle de l'Espace Jean Rostand afin d'y organiser notre conférence le 14 octobre prochain. Dans un premier temps, cela nous fut accordé par les responsables de l'Espace Rostand.

Puis le 5 septembre dernier, nous avons reçu ce courrier étonnant signé de l'adjointe au maire de Saumur chargée de la Vie Associative.



Hôtel de Ville
Rue Mélière - CS 54006
49408 Saumur cedex

Tél. 02 41 83 30 00
Fax 02 41 83 31 99

www.ville-saumur.fr

Bien entendu, nous avons immédiatement réagi. Il n'était pas question que cette conférence sur le thème : Islam et laïcité, fût assimilée à une manifestation politique et encore moins culturelle... Nous avons donc rédigé la lettre suivante que nous avons adressée à Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire,

Le Groupe James Combier de la Libre Pensée de Saumur avait demandé la possibilité d'occuper la grande salle de l'Espace Jean Rostand, le 14 octobre prochain pour organiser une conférence publique portant sur les rapports entre l'Islam et la Laïcité.

En date du 5 septembre 2016, nous avons reçu un courrier de Mme Guillon votre adjointe chargée de la Vie Associative, nous informant que notre demande était refusée, refus motivé comme suit :

« Conformément à l'article 7.3 du règlement d'utilisation "L'Espace Jean Rostand, en tant que Maison des Associations, doit rester neutre." À ce titre, il ne peut accueillir aucune réunion publique, ni à caractère politique ni à caractère cultuel. »

Il nous semble que cette justification du rejet de notre demande repose sur une erreur d'interprétation. En effet, la Libre Pensée, qui est une association philosophique et d'éducation populaire, ainsi qu'il est précisé dans ses statuts, *« se réclame de la raison et de la science.*

Elle n'est pas un parti ; elle est indépendante de tous les partis.

Elle n'est pas une Église ; elle n'apporte aucun dogme.

Elle vise à développer chez tous les hommes l'esprit de libre examen et de tolérance. »

Par ailleurs nos statuts précisent que : *« Estimant que l'émancipation de l'homme doit être poursuivie dans tous les domaines, la Libre Pensée réaffirme sa volonté de combattre toutes les idées, forces ou institutions qui tendent à amoindrir, asservir ou pervertir les individus. En cela, elle entend agir aux côtés de tous les hommes et associations qui s'inspirent des mêmes principes. Enfin elle s'engage à défendre la paix, les libertés, les Droits de l'Homme, la laïcité de l'École et de l'État. »*

La conférence que nous envisageons d'organiser entre totalement dans ce cadre. En aucun cas elle ne saurait être interprétée comme un acte politique ou cultuel.

À l'heure où les programmes de l'École publique, laïque et républicaine, haut lieu s'il en est de la neutralité politique et culturelle depuis les lois de Jules Ferry à la fin du XIXème siècle, comportent à la fois des items concernant la charte de la laïcité¹ et l'étude des religions dont l'Islam, il nous semble pour le moins malvenu d'être taxés de propagandistes politiques ou cultuels pour avoir voulu organiser une conférence publique précisément sur ces deux thèmes.

C'est pourquoi, estimant qu'il s'agit là d'un malentendu, nous vous demandons de bien vouloir revenir sur cette décision et nous accorder l'usage de cette salle le 14 octobre prochain.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments laïques et républicains.

Pour le Groupe Combier de la Libre Pensée de Saumur, sa présidente Isabelle Pucelle.

Inutile de vous dire que nous attendons toujours une réponse !

Comme il nous était suggéré, nous avons demandé à bénéficier de la salle municipale des Hauts Quartiers, laquelle nous fut accordée moyennant une participation financière de... 70 € !

À moins de nouveaux incidents, toujours possibles en ces périodes troublées, c'est donc dans cette salle, place Jehan Alain, que nous organiserons notre conférence le 14 octobre prochain.



¹ Enseigner la laïcité : Dans le Bulletin officiel spécial du 25 juin 2015, il est indiqué l'enseignement d'une valeur de la République : la laïcité. On retrouve son enseignement pour le collège dans les cycles 3 et 4 (également dans le cycle 2 pour les premières années du primaire).

Le programme incite à étudier la charte de la laïcité aussi bien en sixième (cycle 3 et donc lien avec les collègues du primaire) que dans les années du cycle 4 (5e, 4e et 3e).

LETTRE AUX CHEFS D'ÉTABLISSEMENTS DE SAUMUR

Mme Isabelle PUCELLE

2 octobre 2016

Directrice de l'école publique d'Allonnes

Présidente du Groupe James Combier de la Libre Pensée de Saumur

à Monsieur le Proviseur du Lycée Duplessis Mornay – Saumur.

(Madame la Principale)

(Monsieur le Principal)

Madame, Monsieur,

Le Groupe James Combier de la Libre Pensée de Saumur, que j'ai l'honneur de présider, organise le 14 octobre prochain, une conférence sur le thème : « Islam et laïcité ».

Les textes officiels émanant du ministère de l'Éducation Nationale (Eduscol) prévoient l'étude de la Charte de la laïcité ainsi que celle du fait religieux et son histoire :

« La Charte de la laïcité à l'École a été élaborée à l'intention des personnels, des élèves et de l'ensemble de la communauté éducative. Elle a été présentée par le ministre le 9 septembre 2013. »

« Le rapport annexé à la loi n°2005-380 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 souligne l'importance de cet enseignement dans les disciplines : " Il convient dans le respect de la liberté de conscience et des principes de laïcité et de neutralité du service public, d'organiser dans l'enseignement public la transmission de connaissances et de références sur le fait religieux et son histoire. »

C'est pourquoi je me permets de solliciter votre autorisation afin de diffuser à nos collègues, dans la salle des professeurs du Lycée Duplessis Mornay, le tract d'invitation à notre conférence. (Voir texte joint)

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Proviseur, l'expression de notre attachement à l'École Publique ainsi qu'à la laïcité de l'École et de l'État.

Pour le Groupe Combier de la Libre Pensée de Saumur, sa présidente, I. Pucelle



ENFIN, TOUJOURS D'ACTUALITÉ

un

APPEL AUX BELLES PLUMES

Pour ce qui est du Groupe Combier, nous venons d'entrer dans une ère nouvelle, puisque la dernière assemblée générale a décidé de confier les rênes du pouvoir à une nouvelle équipe. Sous la houlette (ou la fêrule ?) de trois gentes dames, la présidente **Isabelle Pucelle**, la trésorière **Paulette Mirailles** et la secrétaire **Blandine Rosier-Gaillard**, nous œuvrerons avec ferveur à la défense et illustration du Groupe Combier ainsi qu'à son développement. C'est pourquoi nous lançons un appel aux fines plumes du groupe ainsi qu'à nos sympathisants afin que des textes soient produits, comme ceux de notre ami J.P. Baron, qui contribueront à l'enrichissement de notre patrimoine commun, à notre savoir personnel et surtout à l'expansion de notre organisation qui travaille jour après jour à la défense de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État, à la défense de la liberté de penser, de la laïcité de l'École et de l'État et à l'émancipation de l'homme dans la mesure de ses faibles moyens.

Femmes de lettres et hommes de plume en puissance, faites-vous connaître et rejoignez le clan des rédacteurs de la lettre du Groupe Combier. À bientôt !



Calendrier

- **Vendredi 14 octobre** — Conférence à Saumur : Islam et laïcité, par Dominique Goussot.
- **Vendredi 11 novembre** – Rassemblement Place de la Paix avec, Le Mouvement pour la paix, l'ARAC, la LDH et la LP.
- **Mercredi 7 décembre** – Dîner/débat à Angers sur le thème : La loi Notre.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Site LP Saumur : "lalibrepensee.com". A consulter régulièrement et à indiquer à nos interlocuteurs.

- Comment adhérer à la Libre Pensée ?

Bulletin d'adhésion

- Nom :
- Prénom :
- Adresse : Rue :
Code postal :
Ville :

A renvoyer à : I. Pucelle - 68, rue Pierre et Marie Curie – 49730 SAUMUR